

# LES

Parutions  
mardi et vendredi

# AFFICHES

## D'ALSACE ET DE LORRAINE

MONITEUR DES SOUMISSIONS ET VENTES DE BOIS DE L'EST

NUMÉRO 10 • 2 Février 2024 • Prix 1,10€

DANS CE NUMÉRO

Agriculteurs : la crise  
ne fait que commencer

L'immobilier,  
pierre angulaire  
des perspectives 2024

L'I.A. & Nous

## Expert-comptable, l'évolution d'un métier multidisciplinaire



## Entretien avec Christian Berthold, président de l'Ordre des Experts-Comptables du Grand Est

# interview

---

## EXPERT-COMPTABLE, L'ÉVOLUTION D'UN MÉTIER MULTIDISCIPLINAIRE

Entretien avec Christian Berthold,  
président de l'Ordre des Experts-comptables du Grand Est

**Le nombre d'experts-comptables évolue positivement. Mais il subsiste une véritable pénurie au niveau des collaborateurs (DEUST, BUT, licence, master, doctorat en comptabilité et gestion). Nombreux sont les étudiants qui ne souhaitent pas faire 5 ou 6 ans d'études et préfèrent choisir un BTS. Et si la filière courte ouvrait la porte d'accès à ces métiers ? Tour d'horizon d'une profession mal connue...**



### Les cabinets d'expertise comptable subissent-ils des problèmes de recrutement ?

Christian Berthold : Oui, en règle générale, les cabinets d'expertise comptable sont en recherche de collaborateurs, de tous niveaux. Il est de notre rôle de souligner l'attractivité de notre profession. Notamment en intervenant auprès de différents interlocuteurs, pour présenter notre métier et faire comprendre l'intérêt de faire carrière dans un cabinet d'expertise comptable. Nous avons un gros travail à réaliser sur la connaissance de notre profession. De fait, nous intervenons à différents niveaux : auprès des lycéens avant leur inscription à « parcours sup », et auprès des étudiants. Notre communication va aussi vers les parents, lors des salons, pour leur expliquer la richesse de la profession : c'est un métier qui ne connaît pas le chômage et qui n'est pas cloisonné. En effet, notre métier est riche en diversités de fonctions. Il est en constante évolution, notamment par rapport à la dématérialisation. Et si certains avancent que le métier de comptable est en voie de disparition, à cause du développement de l'intelligence artificielle (IA), en arguant que la saisie devrait disparaître, nous nous inscrivons en faux ! En effet cela fait bien longtemps que nous avons intégré ces évolutions dans nos organisations et que les tâches de nos collaborateurs ne se résument plus à la seule saisie comptable mais évoluent de plus en plus vers le contrôle des données et leur commentaire. Par le biais de formations

adéquates, leurs missions s'enrichissent sans cesse pouvant aller jusqu'à devenir des « data analystes ». Ainsi, nous pensons que l'IA supprimera la partie ingrate du métier, nous permettant ainsi de disposer de plus de temps et d'outils pour nous consacrer à nos clients en leur proposant un conseil adapté à leurs besoins. De fait, notre métier va forcément gagner en compétence : moins de traitement de factures, mais davantage d'analyse. Clairement, nous attendons de la part de nos collaborateurs une montée en compétence, et nous essayons de faire en sorte que notre cursus évolue, en développant notamment la partie digitale.

## Les formations qualifiantes en comptabilité sont-elles adaptées au marché de l'emploi ?

C. B. : Actuellement, nous nous battons pour que l'ensemble des formations courtes, type BTS par exemple, soient maintenues, car nous entendons que certains lycées envisagent de supprimer ce cursus, sur le concept que la comptabilité n'a plus d'avenir. Alors que bien au contraire, nous avons besoin de ces profils. D'autant plus que ces formations courtes sont un ascenseur social, puisque certains titulaires du BTS poursuivent leurs études, après avoir débuté leur activité professionnelle, pour accéder au titre d'expert-comptable. Le Diplôme de « comptabilité gestion », qui est une formation intermédiaire à l'expertise comptable, ouvre la perspective d'accéder à des postes intéressants. Le travail en cabinet d'expertise comptable est d'une richesse incroyable. La diversification des tâches, mais aussi des situations rencontrées, selon que l'on traite la gestion d'une petite ou d'une grande entreprise, d'une activité industrielle ou artisanale,... sont importantes. C'est un secteur qui offre beaucoup de développement et un véritable plan de carrière. La suppression potentielle de certaines formations courtes (BTS...) représente la perte d'une richesse incroyable ! Même si la filière courte subsiste malgré tout.

Dans le cadre de ces prévisions de suppression de cursus comptable en lycée, nous déplorons que l'Ordre des Experts-Comptables ne soit pas consulté. Nous sommes tout à fait disposés à échanger, avec les instances en charge de la gestion de ces filières (Région, rectorat, lycées, universités etc.), pour évaluer les besoins en formation sur le métier.

## Quel est l'impact de la numérisation ?

C. B. : La généralisation de la facture électronique se fera par le biais de nouveaux outils tels que le Portail Public de Facturation (PPF) connecté à des Plateformes de Dématérialisation Partenaire (PDP) privées. Ils faciliteront les échanges des factures entre les entreprises et permettront à l'État de mieux lutter contre la fraude à la TVA en étant à la source des échanges. Les experts-comptables accéderont à une information en quasi-temps réel, permettant de gagner en réactivité dans la relation avec leurs clients et ainsi mieux les conseiller. Malheureusement la généralisation de la facture électronique qui devait être instaurée en juillet 2024 a été reportée à septembre 2026. Les experts-comptables sont plutôt frustrés de ce report, car la plupart d'entre eux se sont formés et préparés à cette nouvelle organisation. Toutefois, ils mettront à profit ce décalage d'application pour mieux accompagner leurs clients dans l'adaptation de leur organisation. Pendant cette temporisation, ils continueront également à former leurs collaborateurs sur ce dispositif, sur les nouvelles missions qu'il leur permettra de développer mais aussi à se réinventer et à investir dans de nouveaux outils informatiques pour toujours plus de réactivité. Préparer ce changement majeur ne nous angoisse pas, car les difficultés technologiques vont être portées essentiellement par les plateformes d'enregistrement des factures numériques. Cette nouvelle méthode de traitement des factures va nous permettre d'avoir les données chiffrées intéressantes, et en temps réel.

Ces données nous permettront de faire des tableaux de bord avec des informations fiables, dans un délai très court, et de sortir des données chiffrées non comptables (quantité, qualité, localisation géographique...) qui seront utiles pour la gestion RSE.

Par ailleurs, la cyber sécurité est au cœur de notre attention. Aujourd'hui, nous sommes tous plus sensibles au risque de piratage, car nous utilisons beaucoup l'informatique. Notre profession devient plus attentive à cette problématique, et de fait, une journée du numérique a été organisée sur ce thème. C'est un sujet prégnant. Certains de nos clients font l'objet de fraude. Cela n'arrive pas qu'aux autres ! Et il est extrêmement difficile de s'en prémunir, malgré les précautions prises.

## Bref historique du métier d'expert-comptable

Le métier d'expert-comptable, privé ou public, est pratiqué depuis plus de 2 000 ans avant Jésus-Christ. Il serait apparu pour la première fois en Mésopotamie, bien avant qu'il s'organise en ordre professionnel. C'est en Italie, en 1494, que les premières techniques comptables s'affirment, avec la publication d'un traité de comptabilité à partie double par Luca Pacioli. Il faudra pourtant attendre 1881 pour que la première organisation importante de comptables en France soit créée sous le nom de la Société de Comptabilité de France. Trois niveaux de compétences sont alors distingués : la tenue de livres, le comptable, l'expert-comptable. Elle regroupe comptables salariés et comptables libéraux mais ce n'est qu'en 1912 qu'apparaît la Compagnie des experts-comptables de Paris.

La fin de la Première Guerre mondiale s'accompagne de la naissance en France d'une fédération regroupant les compagnies comptables créées depuis 1912. Deux diplômes voient également le jour durant cette période : le brevet d'expert-comptable en 1927, et le brevet professionnel comptable en 1931. Aucun de ces deux diplômes ne protègent le titre d'expert-comptable.

Une commission interministérielle est formée en 1941 pour prendre en charge la formation professionnelle des experts-comptables et les projets de statuts de l'Ordre. L'Ordre des experts-comptables et des comptables agréés, placé sous la tutelle du Ministère des Finances, est ensuite institué par la loi du 3 avril 1942, puis redéfini par l'Ordonnance n°45-2138 du 19 septembre 1945 : celle-ci demeure le texte de base de l'organisation comptable actuelle en France.

Les textes suivants ont ensuite modifié l'Ordonnance de 1945. La loi du 31 octobre 1968 : la définition légale des missions de l'expert-comptable et du comptable agréé subit un certain nombre de changements et le recrutement des comptables agréés est supprimé. La loi du 8 août 1994 : cette loi supprime toute référence au comptable agréé et élargit le champ d'intervention des experts-comptables. L'Ordonnance du 19 septembre 1945 est encore aujourd'hui le texte fondateur pour toute personne désirant exercer la profession d'expert-comptable à titre libéral.

Enfin, le décret n°2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable, régulièrement mis à jour et portant notamment sur la composition du tableau, les conditions d'exercice de la profession, le contrôle qualité et les instances disciplinaires, vient compléter le dispositif.

## Quelles sont les évolutions de ce métier ?

C. B. : En cabinet, nous traitons de moins en moins de travaux comptables, et réalisons de plus en plus de conseil et d'analyse. Notamment, en lien avec la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) qui devient un sujet d'actualité dans de nombreux établissements. Particulièrement dans le cas des appels d'offres : les petites entreprises vont devoir fournir des chiffres liés à la RSE pour se positionner, et il appartient à l'expert-comptable de les recueillir. C'est de la comptabilité extra financière : des chiffres sur la rationalisation, la RSE... De manière incontournable, le métier va s'ouvrir à la gestion de données, domaine que nous ne traitons pas auparavant, ainsi qu'à des missions aussi variées que l'audit retraite, l'externalisation de la fonction administrative, de directeur financier, d'assistance au recrutement, la gestion de patrimoine, la communication, le contrôle de gestion, l'élaboration de données extra-financières...

Actuellement déjà, mais encore davantage à l'avenir, un collaborateur travaillant en cabinet d'expertise comptable pourra s'orienter vers d'autres compétences : management, analyse..., mais aussi vers les entreprises de toutes tailles. L'ouverture vers ces domaines nous permet de répondre aux demandes de nos clients. Interlocuteur privilégié de nos clients, ils nous font part de leurs besoins. Nous sommes en quelque sorte une gare de triage, et nous nous adaptons pour répondre à leurs demandes, ou à défaut pour les orienter vers nos partenaires, lorsque la question est plus spécifique. Les possibilités de notre profession s'élargissent sans cesse.

## Pouvez-vous expliciter la notion de conseil et d'assistance d'un expert-comptable ?

C. B. : Ceci est effectivement un autre domaine de prédilection : la prévention de la difficulté financière des entreprises. Lorsqu'une entreprise cliente rencontre des difficultés financières, nous ne pouvons pas obliger notre client à aller consulter la chambre consulaire, car nous avons une relation contractuelle. C'est particulièrement frustrant, d'autant plus qu'il existe des solutions pour que ces entreprises restent viables, notamment quand le problème est traité rapidement. Par conséquent, nous avons développé une action en partenariat avec des avocats et des magistrats, pour essayer de travailler de manière plus efficace avec les entreprises en difficultés financières. Ceci est indispensable ! Après la pandémie du COVID, les études indiquaient un risque d'effondrement des entreprises aidées par l'État. Si l'effondrement n'a pas eu lieu, certaines sociétés sont toutefois en situation tendue.

Il faut aussi prendre en compte les difficultés psychologiques des chefs d'entreprises financièrement mises à mal. Certains entrepreneurs adoptent l'attitude de la fuite en avant, ou nient la situation. Le fonctionnement d'un chef d'entreprise, avant le covid, était d'aller de l'avant, dans une démarche progressive et d'anticipation. Aujourd'hui, ils attendent le dernier moment pour agir, ils temporisent jusqu'à aboutir à une situation de redressement judiciaire, et ne vont pas vers les institutions pour un règlement amiable. Il est vrai que lorsqu'on a le « nez dans le guidon », il est difficile de réfléchir et de prendre des décisions. Depuis ces dernières années, nous allons de crises en crises. Il ne faut plus espérer une période de calme. Les entrepreneurs se sentent dépassés, tout va toujours plus vite, il y a beaucoup de fatigue, et ils n'ont plus le temps de réfléchir et de prendre du recul. Même si l'expert-comptable essaye de lui faire comprendre ses difficultés et la nécessité de faire des démarches, cela n'est pas toujours entendu par le chef d'entreprise. C'est un discours que nous n'avions pas avant le COVID. Heureusement, actuellement, en termes de défaillance d'entreprise, on retrouve un niveau d'avant le COVID.

En 2022, l'Ordre des Experts-Comptables avait organisé une journée économique qui portait sur ces sujets. Le 30 janvier dernier, l'Ordre a animé une journée de la prévention, avec des conférences et des ateliers expliquant les différents recours et démarches, en cas de situation financière délicate.

## L'Ordre des Experts-Comptables veille au respect du code de déontologie de la profession, et intervient lors de litiges entre experts-comptables et clients ou entre confrères. Quels types de dossiers sont traités ?

C. B. : Du point de vue de la déontologie l'Ordre a une fonction régalienne.

Le Conseil est notamment doté d'une commission conciliation clients/confrères ainsi que d'une commission en charge des différends entre confrères. Lorsqu'il y a lieu de régler un différend, un client insatisfait ou deux confrères en litige peuvent saisir l'Ordre des Experts-Comptables pour favoriser une conciliation avant la judiciarisation. Les conciliations sont très formatrices pour tout le monde. Elles permettent de se rendre compte de l'utilité de cette démarche, car la voie d'entente, plus conviviale, est souvent trouvée.

L'Ordre des Experts-Comptables lutte également contre l'exercice illégal de la profession. En effet, nous sommes parfois contactés par des petites entreprises ou des artisans, qui se retrouvent dans des situations délicates, car ils ont confié leur gestion comptable et fiscale à des gens qui se prétendent professionnels, sans avoir vérifié que ceux-ci soient bien inscrits sur le tableau de l'Ordre. Ces entrepreneurs, en plus d'être en difficulté, n'ont malheureusement aucun recours, car ces comptables exercent illégalement, et ne sont pas assurés.

Une autre partie valorisante de la fonction de l'Ordre des Experts-Comptables, consiste dans la pratique de contrôle qualité. En effet, chaque année des cabinets d'expertise sont tirés au sort pour bénéficier d'un contrôle à visée pédagogique. Le respect des normes, la conformité des pratiques, les risques de difficultés non évaluées par le confrère, le respect de l'obligation de formation sont étudiés pour amener cette étude à une proposition de solutions d'amélioration. L'objectif est de protéger les confrères, qui n'auraient pas pris conscience de leur mise en danger par une pratique non conforme.

Naturellement, nous nous formons continuellement auprès du CFPC Grand Est. Cet organisme est chargé de former les confrères dans le cadre de l'obligation de maintien de compétence, les stagiaires, et les collaborateurs. Aujourd'hui les sujets sont tellement vastes, la fiscalité est changeante, la matière sociale très mouvante, la RSE est un nouveau sujet, la mise en place de la facture électronique imminente..., qu'il est nécessaire de se former régulièrement.

## Quel défi avez-vous relevé durant votre mandat ?

C.B. : En décembre 2020, les anciennes régions ordinales de Lorraine, de Champagne-Ardenne et d'Alsace ont fusionné pour donner naissance à la nouvelle région ordinale du Conseil de l'Ordre Grand Est, ce qui nous a amenés à revoir en profondeur notre organisation et nos activités. Dans le même temps, les années 2020 et 2021 ont été compliquées, car le confinement lié à la pandémie ne nous a pas permis d'organiser des manifestations auprès des écoles, des partenaires, des clients... En 2022, nous avons commencé à reprendre nos conférences, mais de manière générale la fréquentation restait faible. Les comportements ont changé pendant le COVID. Ils ont impacté la façon de travailler, les attentes que l'on

peut avoir les uns et les autres, mais aussi le fonctionnement de l'institution. Par ailleurs, les 3 anciennes régions n'organisaient pas les mêmes manifestations. Il a fallu commencer par harmoniser les pratiques et prendre en compte le fait que l'étendue géographique de cette région fusionnée allait fortement impacter la fréquentation des experts-comptables à nos événements, notamment du fait des distances et des contraintes liées aux transports. Nous avons donc identifié les meilleures pratiques en Lorraine, Champagne-Ardenne, ainsi qu'en Alsace, pour en étendre l'organisation à l'ensemble de la région Grand Est, quitte à dupliquer parfois certains événements pour favoriser la proximité avec les confrères. Cela implique de repenser l'organisation.

Actuellement, nous percevons une affluence plus importante aux réunions, c'est rassurant, c'est le signe que les gens retrouvent le chemin de nos manifestations, de nos rencontres, après un passage difficile et un repli sur soi, liés à la crise sanitaire, dont les conséquences ont perduré jusqu'à récemment. Nous retrouvons enfin la convivialité et les échanges que nous avions auparavant. Il faut continuer à cultiver cela et compenser ainsi l'éloignement géographique induit par la fusion Grand Est.

Après ces débuts difficiles, l'institution Grand Est fonctionne bien, et nous sommes heureux de travailler ensemble, de réaliser ensemble des actions enrichissantes.

## L'Ordre des Experts-Comptables est favorable aux rencontres. Pouvez-vous nous en citer quelques-unes ?

C. B. : Effectivement, nous souhaitons favoriser les échanges.

« La nuit qui compte » est une manifestation très appréciée des étudiants, car elle leur permet de rencontrer des professionnels, et elle se termine par une soirée festive.

Lors du « Tournoi européen de la gestion », nous invitons les écoles de tout horizon – même des ingénieurs – et de tous les départements de France et d'Allemagne. Le concept ? Le temps d'un jour et demi, grâce à un simulateur de gestion, les étudiants issus de divers horizons se glissent dans la peau de chefs d'entreprises et défendent les couleurs de leur établissement sur un marché virtuel. Pour nous rapprocher des sociétés, nous organisons un « business game ». Objectif ? Permettre aux jeunes étudiants, non seulement d'appréhender les problématiques d'un chef d'entreprise dans le pilotage de son entreprise, mais également et surtout, de percevoir l'apport de l'expert-comptable par sa mission de conseil et son statut d'interlocuteur privilégié du chef d'entreprise.

Les « Mardis de la création » sont destinés aux porteurs de projet d'une création d'entreprises. Ces consultations d'orientation gratuites permettent aux futurs chefs d'entreprise de clarifier leur projet.

Par ailleurs, pour promouvoir le mécénat, l'Ordre des Experts-Comptables organise ponctuellement des manifestations ciblées à l'attention des entreprises, pour leur montrer l'intérêt du mécénat.

Pour aller encore plus loin et souligner l'importance du sujet, l'Ordre a participé, avec les notaires d'Alsace-Moselle, la CCI Grand Est, la Direction régionale des affaires culturelles Grand Est et la préfète de la région Grand Est à la création du « pôle mécénat » dont le lancement officiel aura lieu ce mois-ci.

Depuis peu, nous intervenons également dans le cadre de la lutte contre la précarité des étudiants, phénomène dont l'ampleur a été révélée par la crise sanitaire, parce que cela participe à l'attractivité de notre métier, évidemment, mais également parce qu'en tant qu'acteur de la vie économique, statut et rôle que nous revendiquons, cela fait à mon sens partie de nos devoirs envers les jeunes,

ces jeunes qui sont notre avenir. Ainsi nous avons pour la première fois cette année participé financièrement aux bourses que la fondation de l'UNISTRA accorde à certains étudiants de notre filière. Nous sommes également attentifs aux actions organisées par la Fondation des Experts-Comptables à l'attention des étudiants.

CH. BE



### Pour aller plus loin

L'Ordre des Experts-Comptables est un ordre professionnel au même titre que l'Ordre des médecins. Pour exercer sa profession, tout expert-comptable doit prêter serment auprès de l'Ordre en jurant d'exercer sa profession avec conscience, honneur et probité, de respecter et de faire respecter les lois dans ses travaux.

Créé par l'Ordonnance du 19 septembre 1945 et placé sous la tutelle du Ministère de l'Économie et des Finances, il a pour vocation de gérer, de représenter et de promouvoir la profession comptable, tant en France qu'à l'étranger.

Sous la devise « Science, conscience, indépendance », il assure, protège et valorise les professionnels et les accompagne dans leur développement. Il est également le garant de l'éthique de la profession, aussi bien vis-à-vis des pouvoirs publics que du monde économique.

Il est représenté par une instance nationale, le Conseil national de l'Ordre des Experts-Comptables, et 16 instances régionales, les conseils régionaux, ainsi que 2 comités départementaux.

Conseil Régional des experts-comptables Grand Est  
<https://oegrandest.fr>